

La plateforme met en œuvre

Les Services Appuis Spécifiques

de l'AGEFIPH¹ et du FIPHFP², pour les
bénéficiaires de l'article L.5212-13 du
code du travail



Les Prestations Spécifiques Entreprises

pour les établissements à but non
lucratif relevant du secteur sanitaire,
social ou médico-social (relevant de
l'OETH³) et pour les entreprises sous
accord avec la DREETS



1 AGEFIPH : Association de Gestion des Fonds pour l'insertion
professionnelle des Personnes Handicapées.
2 FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des personnes Handicapées de
la Fonction Publique.
3 OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés.

Équipe et Moyens

Ergothérapeutes

spécialisés insertion / maintien dans l'emploi

Chargés d'insertion professionnelle

experts handicap

Réseau APF France handicap

Neuropsychologue, psychologue,
assistant(e) social(e)

Plateau technique et prêt de matériel

Réseau de partenaires et prescripteurs

Cap Emploi, France Travail, Mission Locale,
Service de prévention et de santé au travail,
Référénts Handicap Entreprise

Réseau de fournisseurs de matériel adapté

Contact :

plateformebzh@apf.asso.fr

Pénélope CLOUARD

06.74.95.48.96

Laëtitia GESTAIN

06.32.33.04.34

LE QUADRI

47 AV. des Pays-Bas 35200 RENNES



Plateforme EMPLOI BRETAGNE

Offre de services vers et dans l'emploi

En faveur des personnes en
situation de handicap
moteur, maladie chronique
invalidante, troubles cognitifs
(DYS, attention, mémoire...)

Avec le soutien de





Votre **besoin**



Favoriser l'inclusion et accueillir un collaborateur en situation de handicap.



Sécuriser les parcours professionnels, emploi et formation, anticiper afin de prévenir la rupture professionnelle.



Maintenir dans l'emploi / formation en aménageant : préconisations / tests matériels / logiciels, organisations, outils pédagogiques...



Aménager un poste de manière individualisée et concertée en tenant compte des réalités de l'environnement de travail.



Former et sensibiliser pour améliorer la compréhension des situations de handicap et besoins inhérents.

Quelles **prestations** ?



Evaluation des répercussions du handicap dans le cadre de l'élaboration d'un projet professionnel (demandeur d'emploi, en reclassement, en reconversion).



Identification et mise en œuvre des moyens de compensation adaptés à la situation de travail : analyse du poste, préconisations, essais et réglages de matériel (lien fournisseur et devis), argumentaire en vue d'une demande de financement.



Appui à l'employeur, à l'organisme de formation, former, sensibiliser et accompagner : faire tomber les représentations, « faciliter le travailler ensemble ».

Qui peut en **bénéficier** ?

Les entreprises et les organismes de formation souhaitant se former, se sensibiliser sur la question du handicap

&

Les personnes en situation de handicap

Qui peut **interpeler** ?

- Médecin du travail
- Employeur
- Organisme de formation
- Conseiller emploi : France Travail, Cap Emploi, Mission Locale